

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/09/2024

Référence
035-2024

Projet de création d'une MAM
(Maison d'Assistant(e-s)
Maternel(le-s) : lancement de
la consultation

Objet de la délibération		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	10	12

Date de la convocation
03/09/2024

Date d'affichage
03/09/2024

A la majorité
Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en PREFECTURE DU FINISTERE
Le : 17/09/2024

Et

Publication ou notification du :

L' an 2024, le 09 septembre à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Maison des Services et des Associations sous la présidence de Monsieur LE GUILLOU Grégory, Maire de la commune.

Présents : Mmes : BORONKAI Katalin, BOURNIGAL Virginie, CHARBUILLET Stéphanie, LABEYRIE Annick, REDON Christiane, MM : COZIEN Arnaud, DIRAISON Fabien, DUBOS Jean-Jacques, LE GUILLOU Grégory, PLASSART Adrien.

Absents excusés : Mme CADIOU Élodie, CALON Myriam, Mme LE FOLL Méline donne procuration à Mme REDON Christiane ; DANIEL Christophe, LE MOIGNE Nicolas donne procuration à M. LE GUILLOU Grégory.

A été nommé(e) secrétaire : REDON Christiane

Objet de la délibération : Projet de création d'une MAM (Maison d'Assistant(e-s) Maternel(-le-s) : lancement de la consultation

Rapporteur : *Monsieur Arnaud COZIEN*

Dans le cadre de notre projet de création d'une MAM sur la commune, il explique qu'un permis de construire réalisé par l'architecte Carlach de Carhaix est en cours d'instruction.

La suite de la mission a été confiée au cabinet ECMO Ingenierie de Guipavas avec qui nous avons déjà précédemment travaillé notamment, dans le cadre de la rénovation thermique de l'école ou encore dernièrement pour le projet de Halle Ouverte qui vient de s'achever.

Le dossier de consultation est prêt. Il compte 11 lots.

Il explique que le coût du projet est basé sur une estimation de travaux de 200 000€ mais le chiffre final ne sera disponible qu'après la consultation.

Il ajoute que les demandes de subventions ont été déposées auprès de différents partenaires et que la CAF et la MSA y avaient déjà répondu favorablement.

Enfin il ajoute que le maître d'œuvre propose le lancement de la consultation des entreprises courant du mois de septembre 2024 pour un démarrage des travaux en janvier 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises pour la création d'une MAM (Maison d'Assistant(e-s) Maternel(-le-s), dans le cadre d'une procédure adaptée,
- Autorise le Maire à effectuer toutes les démarches et signatures nécessaires se rapportant à cette décision,

Envoyé en préfecture le 17/09/2024

Reçu en préfecture le 17/09/2024

Publié le

ID : 029-212902118-20240917-035_2024-DE

- Donne délégation de signature à Monsieur Amaud COZIEN, 3^{ème} adjoint délégué aux finances, en cas d'empêchement de Monsieur le Maire,

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

La Secrétaire de séance,
Christiane REDON

En mairie, le 17/09/2024
Le Maire,
Grégory LE GUILLOU

